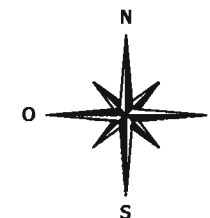


Forêt du Biolec



PAZ ETAT FUTUR

Echelle 1/5'000

Légende:

Affectation conservée

- Zone d'habitation individuelle 0.30
- Zone d'habitation individuelle 0.30 à aménager
- Zone du centre des villages
- Zone des mayens
- Zone agricole
- Zone agricole d'alpage

Affectation modifiée

- Aire forestière

Affectation nouvelle

- Zone d'extraction et de dépôt de matériaux (Art.65 du RCC)

APPROUVE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU: 16.11.2006

Signatures: Le Président Le Secrétaire

APPROUVE PAR L'ASSEMBLEE PRIMAIRE EN DATE DU: 18.12.2006

Signatures: Le Président Le Secrétaire

HOMOLOGUE PAR LE CONSEIL D'ETAT LE: 29 JAN. 2008

en séance du

Droit de sceau: Fr. 25.-

L'atteste:

Le chancelier d'Etat:

Dossier n°

Pièce n° 4

AUTEUR DU PROJET

DATE

PROJ.

DESS.

CONTR.

Octobre 2006

P.E.

B.S.

B.B.

a

b

c

Formats

Surface

Proj. n° 103.1353.00

x = 0.420

y = 0.297

0.12 m²

W:\Communes\Ayer\Décharge\1353
Loverèche\1353 Modif du PAZ\1353
DAO\1353 Plan\1353 PAZ Futur.dwg

CANTON DU VALAIS

Zone de dépôt de matériaux

COMMUNE D'AYER

LOVERÊCHE

MODIFICATION DU PAZ

